



Quatre-vingt-quinzième session

EB95.R4

Point 9.2 de l'ordre du jour

25 janvier 1995

Réforme budgétaire

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les rapports du Directeur général sur la réforme budgétaire,¹ sur la programmation-budgétisation à l'OMS et le classement des activités par rang de priorité² et sur les dépenses d'appui aux programmes,³ ainsi que le projet de budget programme pour l'exercice 1996-1997;⁴

1. REMERCIE le Directeur général d'avoir rempli les conditions énoncées dans la résolution WHA46.35 à savoir : 1) établir un projet de budget programme plus clair et plus simple; 2) raccourcir le délai entre la préparation du budget programme et sa mise en oeuvre par l'élaboration de plans d'action à un moment plus proche de l'exécution des programmes; 3) déterminer les priorités stratégiques et financières dans le cadre d'objectifs mondiaux approuvés, et réaffecter les ressources humaines et financières en fonction de ces priorités; 4) se conformer aux normes comptables communes des organisations du système des Nations Unies; et 5) fournir des données sur les augmentations de coût effectives au cours du dernier exercice complet et les comparer aux prévisions;

2. APPROUVE la notion de budgétisation stratégique étant entendu que des plans d'action détaillés seront établis à un moment plus proche de la mise en oeuvre des programmes;

3. PRIE le Directeur général d'examiner le budget proposé pour l'exercice 1996-1997 dans les domaines particuliers mentionnés par le Conseil exécutif pendant l'examen du budget programme, en vue de réaffecter, au titre des allocations régionales comme au titre des allocations mondiales, au moins 5 % des ressources budgétaires des secteurs moins urgents aux domaines d'activités jugés prioritaires, et de rendre compte de ces modifications dans son rapport sur le budget programme à la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé;

¹ Document EB95/13.

² Document EB95/14.

³ Document EB95/18.

⁴ Documents PB/96-97 et EB95/58.

